



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

immigration

Question écrite n° 44139

## Texte de la question

M. Léon Vachet attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur les décrets d'application de la loi n° 2003-1119 du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité. En effet, les maires attendent avec impatience le décret d'application de l'article 7 relatif à l'attestation d'accueil dont les conditions d'application doivent être fixées par décret en Conseil d'État. Il lui demande donc dans quels délais ces décrets d'application seront pris.

## Texte de la réponse

Le projet de décret auquel fait référence l'honorable parlementaire portera sur la définition des pièces justificatives accompagnant l'attestation d'accueil, ainsi que sur la définition des conditions d'agrément des compagnies d'assurance auxquelles devront souscrire les étrangers venant en France et la détermination des conditions dans lesquelles l'étranger peut être dispensé de l'attestation d'accueil. Ce projet de décret a fait l'objet d'un examen approfondi de la part des différents départements ministériels concernés : le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministère des affaires étrangères, le ministère de la santé et de la protection sociale. Une première réunion interministérielle d'arbitrage s'est récemment tenue, une nouvelle réunion devrait être très prochainement organisée. Le projet de décret relatif à la détermination des dispositions permettant la mise en place par les maires des traitements informatisés de demandes de validation des attestations d'accueil, a également fait l'objet, concomitamment au projet de décret évoqué ci-dessus, d'une saisine des services du Premier ministre. Il devrait être prochainement soumis à l'avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) et du Conseil d'État.

## Données clés

**Auteur :** [M. Léon Vachet](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (15<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44139

**Rubrique :** Étrangers

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 juillet 2004, page 5450

**Réponse publiée le :** 28 septembre 2004, page 7591